

NUMERO 19

DE L'EXCLUSION À LA CITOYENNETÉ :
UN AUTRE REGARD SUR LES SANS-ABRI

CHHR HADJI

PAUVÉRITÉ

Le trimestriel du Forum -
Bruxelles contre les inégalités

Le Forum réunit une cinquantaine d'organisations actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique et analyse transdisciplinaire. En produisant des recommandations et des solutions, notre objectif est de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux problèmes de la pauvreté en ville. – www.le-forum.org

Préambule

La lutte contre le sans-abrisme est une des préoccupations constantes du Forum. Déjà, le numéro 3 de PAUVÉRITÉ (daté de mars 2014) s'intitulait « Donner la priorité à l'accès au logement dans l'aide aux sans-abri » et donnait l'occasion à notre collaborateur Sébastien Lo Sardo de présenter les projets-pilotes Housing First, initiés l'année précédente. Il est intéressant de reprendre ici le début du Préambule de cet ancien numéro dont la pertinence n'a pas pris une ride : *« Il existe deux manières de lutter contre la pauvreté : celle qui consiste à gérer au quotidien les problèmes liés à l'exclusion et celle qui, en s'attaquant aux causes, tente d'émanciper les individus de leur condition précaire. Il est possible que l'on perçoive ces deux formes d'action comme antagonistes, elles sont cependant également nécessaires. Dans le contexte bruxellois caractérisé par la diversité des acteurs et sa complexité institutionnelle, il est indispensable que les deux approches coexistent et se complètent. S'il est un secteur où cette dichotomie est particulièrement évidente, c'est celui de l'aide aux sans-abri ».*

L'article de Chahr Hadji que nous publions dans le présent numéro examine avec attention ce que représente actuellement cette dichotomie dans l'action politique. C'est avec force que cette contribution s'insurge contre la part largement dominante que prennent les activités de secours d'urgence et d'hébergement temporaire par rapport à la mise en œuvre de politiques qui devraient assurer aux sans-abri des sorties

de rue durables. Cet examen conduit l'auteur à questionner ces dispositifs avec une vigueur qui parfois pourrait apparaître comme excessive aux yeux de certains. Nous tenons cependant à réaffirmer toute l'estime que nous portons aux organismes et aux travailleurs sociaux qui agissent dans la proximité de notre Forum. Nous avons voulu maintenir, à l'auteur, le droit à la critique dès lors qu'elle nous paraît essentielle pour contribuer au débat sur la nécessité d'assurer plus de moyens aux projets d'accès aux logements définitifs.

1. CONTEXTE DU SANS-ABRISME

DE LA BISCORNUE PRISE EN CHARGE DU SANS-ABRISME

Le phénomène de société que constitue le sans-abrisme n'est ni nouveau, ni inconnu. Il est même plutôt reconnu par tous comme un « problème ». Il occupe périodiquement l'actualité médiatique et fait l'objet de nombreuses actions sociales, avec des budgets sans cesse augmentés. Malgré l'importance des moyens humains et financiers déployés pour y faire face, le nombre¹ de personnes sans-abri à Bruxelles a presque doublé en 10 ans. Dès lors, se pose la question de l'orientation des politiques sociales et des services sociaux, qui, s'ils ne contribuent pas à l'aggravation du problème, en font néanmoins partie. Il sera aussi question de décrypter un certain nombre d'éléments de langage chargés d'occulter l'implacable reproduction des inégalités et des rapports de domination.

L'augmentation du sans-abrisme, que chacun d'entre nous peut constater en se baladant dans les rues de Bruxelles, peut s'expliquer par la complexité d'appréhender cette question au travers de différents prismes. Il s'agit, de dépasser les idées reçues et les représentations préconçues, pour accéder à la compréhension de cette « question sdf ». Pour y accéder, psychologie, sociologie, urbanisme, politique sont

1/ https://lastrada.brussels/portail/images/PDF/Denombrement_nov16mar17_synthese_FR_long.pdf

A cette complexité s'ajoute une logique saisonnière qui nous fait basculer d'une indifférence en été à une « charité hystérique » dès que l'hiver pointe le bout de son nez

autant de sciences productrices d'un savoir nécessaire à la compréhension de ce qui est formulé comme un « problème ». Néanmoins, il est important de préciser que le propos de l'auteur de cette contribution, même s'il s'appuie sur un savoir scientifique, n'est ni neutre, ni objectif. Il est

le produit d'une expérience de terrain subjective, avec le parti pris de défendre prioritairement les intérêts des personnes sans-abri.

La complexe situation de ceux qui « habitent la rue », s'explique notamment par leur hétérogénéité. Cette diversité des profils conduit à une segmentation des interventions sociales, à la multiplication des dispositifs qui tentent de répondre à leurs besoins et à cibler des sous-catégories de pauvres, ce qui n'aboutit pas à des résultats satisfaisants.

A cette complexité s'ajoute une logique saisonnière qui nous fait basculer d'une indifférence en été à une « charité hystérique » dès que l'hiver pointe le bout de son nez, rendant caduques toutes réflexions sur le sujet.

DE MULTIPLES SERVICES BASÉS SUR LES BESOINS PRIMAIRES

Depuis la dépénalisation officielle du délit de vagabondage en 1993 et le basculement de la prise en charge pénale pour une prise en charge sociale, les associations et les pouvoirs publics ont mis en place toute une série de dispositifs pour répondre essentiellement aux besoins primaires des personnes vivant en rue.

Les services offerts pour les personnes sans-abri sont alors multiples. Ils comprennent l'hébergement, les soupes populaires, le travail de proximité, le soutien, l'accompagnement, les maraudes, la distribution de couvertures, etc. Ils s'organisent selon des groupes et catégories particuliers (jeunes, femmes, hommes, sans-papiers, etc.) et autour de problématiques spécifiques (hébergement, toxicomanie, violence conjugale, santé mentale, etc.). Jusque récemment, les politiques sociales se sont donc cristallisées autour de la mise en place d'un réseau de services visant à répondre à la singularité des différentes catégories de sans-abri en ignorant le dénominateur commun : l'absence de logement.

Les politiques sociales se sont cristallisées autour de la mise en place d'un réseau de services visant à répondre à la singularité des différentes catégories de sans-abri en ignorant le dénominateur commun : l'absence de logement.

Dans ces conditions, on perçoit encore aujourd'hui l'aide aux personnes sans-abri comme une succession de besoins primaires à assouvir. Dans la continuité de cette logique humanitaire, se prennent toujours plus d'initiatives visant à combler des besoins. On a vu apparaître récemment des douches mobiles, des machines à laver mobile ou encore, comble du cynisme, la distribution de

cartons pour dormir dehors, présentée par la RTBF² comme une « initiative innovante ». Toutes ces démarches souvent privées et subventionnées avec de l'argent public, témoignent de la fragmentation de l'offre de services. Cette offre devient particulièrement illisible pour celui qui vient de tomber à la rue et juste épuisante pour celui qui doit faire le tour de Bruxelles et de ses associations pour assouvir des besoins primaires.

2/ Des abris en carton innovants distribués aux SDF bruxellois

https://www.rtbf.be/info/regions/bruxelles/detail_des-abris-en-carton-innovants-distribues-aux-sdf-bruxellois?id=9799838

La fragmentation des différentes catégories implique surtout la reproduction des mécanismes de relégation déjà à l'œuvre.

Ainsi, le ciblage de l'aide envers les personnes sans-abri les oblige à se présenter en tant que telles. Il contribue ainsi à façonner une nouvelle identité à la personne et participe à sa stigmatisation. Cette inscription dans le réseau d'aide aux sans-abri

maintient et éloigne chaque jour un peu plus les personnes du droit commun. Cette fragmentation des besoins et la multiplicité des associations n'est pas sans poser des difficultés surtout quand il s'agit d'organiser, coordonner, articuler un nombre sans cesse croissant de dispositifs.

La fragmentation des différentes catégories implique surtout la reproduction des mécanismes de relégation déjà à l'œuvre. C'est le cas, par exemple, avec la catégorie du « sans-abri, sans-papier » qui une fois identifié comme tel permet de justifier la discrimination à l'entrée des centres d'hébergement. C'est le cas aussi du « toxicomane » qui peut se voir refuser un hébergement à cause de cette étiquette. Une fois « enfermés » dans ces dispositifs qui attribuent insidieusement un nouveau statut de SDF, seuls les plus forts arriveront à s'en émanciper. Les autres erreront à la rue ou d'institution en institution. Dans ce contexte, réduire les personnes sans-abri à leurs « problèmes » de toxicomanie, d'hébergement ou de santé mentale entraîne une stigmatisation qui va à l'encontre de la volonté de leur venir en aide. La Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) défend, pour ces raisons, une désinstitutionnalisation de la prise en charge des personnes sans-abri et la non-ségrégation du public.

Après avoir symboliquement marqué au fer rouge « SDF » sur la peau, l'institution n'aura plus qu'à entretenir l'idée d'une réinsertion possible. On montrera ce qui relève de l'exception avec l'histoire heu-

reuse d'un sans-abri qui « s'en est sorti » pour dissimuler l'immense partie qui continue à vivre dans l'indigence. Malheureusement, ce « conte de fée », raconté par des associations, ne tient pas longtemps à l'examen attentif d'une réalité de terrain qui voit les échecs de réinsertion se succéder.

Dès lors, si ces initiatives partent d'une bonne intention, elles n'assurent en rien une stratégie cohérente et efficiente de lutte contre le sans-abrisme. Cette anarchie des bonnes intentions permet d'assurer une gestion des conséquences du sans-abrisme sans jamais s'attaquer à ses causes. Ceci explique en grande partie la difficulté, pour les pouvoirs publics, de sortir durablement les gens de la rue, en s'appuyant sur les associations qu'elles subsidient. Les associations qui prétendent soulager les personnes des difficultés de la vie poursuivent un objectif en vain : rendre la vie à la rue « confortable ». Il suffira pour elles de justifier leur « utilité » par un besoin primaire à satisfaire et de trouver ainsi « grâce » aux yeux du grand public pour bénéficier de nouveaux financements publics.

Cette fragmentation des dispositifs et services s'inscrit parfaitement dans le contexte néolibéral actuel. La sécurité sociale qui offre une protection globale sur les risques de la vie se réduit chaque jour comme peau de chagrin. La renforcer et l'étendre aux risques de perte du logement est un choix de société pourtant possible³. Les progrès sociaux et l'assurance que chacun soit protégé des risques de la vie sont remplacés par de l'assistance humanitaire. L'innovation sociale devient le moteur de création de nouveaux dispositifs.

Gérer les sans-abri tout en revendiquant leur réinsertion est probablement le plus joli tour de force des associations et des pouvoirs publics.

3/ En France La Confédération Nationale du Logement a travaillé à l'élaboration d'une sécurité sociale du logement et à son financement. <http://www.lacnl.com/la-s%C3%A9curit%C3%A9-sociale-du-logement>

A ce sujet, il est intéressant de lire les conclusions du chercheur et anthropologue Daniel Terrole qui travaille, en France, sur la question depuis plus de 20 ans. « *Nous n'avons aucun moyen d'évaluer l'efficacité des politiques sociales et il n'existe aucune statistique officielle, ni sur la réinsertion ni sur la mort des sans-domicile-fixe (SDF). J'ai acquis la conviction, à travers mes travaux, que les SDF ne se réinsèrent en grande majorité pas. Ils ne font que quitter une association pour une autre. J'estime à 1 % le nombre de SDF qui rebondissent dans l'économie englobante et à 5 % maximum ceux qui se réinsèrent dans une économie protégée de type caritatif⁴* » .

Il devient indispensable de questionner la nature du lien qui unit les services sociaux et les pouvoirs public. Quel rôle le politique, et *in-fine* le citoyen, souhaite-t-il faire jouer aux associations qu'il subsidie ? Les associations sont-elles de vulgaires sous-traitants de la gestion de la misère sur un marché de la pauvreté en pleine expansion ? Ou, au contraire, une partie prenante d'un projet de société qui accorderait à chacun et chacune un accès au logement garanti par notre Constitution ? Poser la question en ces termes, c'est déjà un peu y répondre...

4/ <http://www2.univ-paris8.fr/sociologie/wp-content/uploads/2007/12/terrolle01.pdf>

LES DISPOSITIFS BASÉS SUR LES DROITS COMME ALTERNATIVE

Ce déplacement d'un modèle basé sur les besoins à un modèle basé sur les droits nous rappelle que ces personnes ne sont pas conçues comme des « exclus » à réinsérer mais plutôt comme des citoyens qui ont des droits à faire respecter.

Depuis quelques années à Bruxelles, des projets opèrent un changement de paradigme et replacent le droit aux logements au centre des priorités.

C'est le cas notamment du projet « capteur de logement »⁵ développé à l'initiative de l'Ilot ASBL ou encore du programme Housing First. Ce dernier fait du logement un préalable au rétablissement de la personne en donnant la possibilité, comme tout

un chacun et via ce droit au logement, de satisfaire aux besoins de sécurité, de sommeil, d'hygiène et d'alimentation. Contrairement aux centres d'hébergements et non moins important, le logement accorde aussi vie privée et intimité, conditions essentielles à l'exercice de la dignité.

Ce déplacement d'un modèle basé sur les besoins à un modèle basé sur les droits nous rappelle que ces personnes ne sont pas conçues comme des « exclus » à réinsérer via des associations, mais plutôt comme des citoyens qui ont des droits à faire respecter.

Ces dispositifs orientés « droit au logement » ont montré leur efficacité dans de nombreux pays. Ils conduisent à une diminution du nombre

5/ L'Ilot ASBL avec sa cellule capteur de logement se donne pour mission de « Développer pour l'ensemble du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri, un portefeuille de logements privés et/ou publics. Reloger des personnes vivant dans la rue, hébergées temporairement dans un service d'accueil du secteur ou très mal logées. Favoriser des partenariats avec des propriétaires privés et des agences immobilières sociales. Mener des projets avec des fonds bancaires innovants et des associations spécialisées en matière de logements vides ».
<http://ilot.be/la-cellule-capteur-de-logements-2/>

de personnes sans-abri, y compris des profils considérés comme les plus éloignés du logement, ceux que l'on pense « perdus ».

Dans ce nouveau modèle d'accompagnement, le sans-abri est un citoyen, un sujet de droit, en mesure de décider ce qui est bien ou pas pour lui. Sans ignorer les différences culturelles ou la singularité de chacun, il doit permettre aux personnes de rester maîtresses des droits qu'elles souhaitent exercer. Le logement n'est donc plus le fruit du mérite à la suite des efforts fournis. Il devient le produit d'un droit humain auquel chacun peut prétendre avoir accès.

Ces programmes orientés « droits », comme le Housing First nécessitent tout d'abord le partage commun de ce nouveau paradigme. Le développement de cette approche repose ensuite sur la capacité du marché de l'immobilier privé ou public à offrir du logement aux personnes les plus fragiles et démunies. C'est là que le bât blesse...

2. CINQUANTE NUANCES DE DROITS AU LOGEMENT

DES SOLUTIONS PRÉCAIRES

Pour faire face à ce que l'on appelle la « crise du logement », qui est en fait un problème structurel qui dure depuis bien trop longtemps pour encore parler de crise, les pouvoirs publics ont choisi de développer un marché du logement vide et temporaire ou un « droit au logement pour pauvres ». Vues comme un moyen de revendication du droit aux logements, les occupations de bâtiments vides sont devenues une fin en soi. La stratégie est connue et s'observe sur d'autres marchés, comme celui de l'emploi.

Cela commence notamment par une baisse des protections juridiques organisées par le législateur qui met à mal la stabilité du locataire. C'est le cas notamment avec la dernière réforme du contrat de bail qui facilite le « CDD » (Contrat à Durée Déterminée) du bail ou encore la création de « convention d'occupation précaire » aussi appelée « contrat d'occupation temporaire »⁶. Dans le cadre d'une convention d'occupation, les normes réglementaires ne sont plus les

6/ « La convention d'occupation précaire n'est pas un bail. Elle doit être justifiée par des circonstances. Son préavis doit être très court et ses termes ne doivent pas prêter à confusion.

On parle d'occupation précaire et non de location lorsque le propriétaire donne la jouissance d'un bien sans garantie de durée ou pour une durée très courte, tout en se réservant le droit d'en disposer à tout moment ».

<https://www.lebonbail.be/articles/contrat-de-bail-et-convention-d-occupation-precaire>

La création d'un marché du logement vide et temporaire permet au législateur de ne plus avoir à se positionner sur la crise du logement puisqu'il existe maintenant un marché spécialisé pour les pauvres.

mêmes que dans le marché locatif classique : la charge de la sécurité et de la salubrité passe aux occupants et les travaux réalisés à l'intérieur des bâtiments se font au bénéfice du propriétaire.

A cette baisse des protections juridiques du locataire s'ajoute une baisse

des normes de qualité avec des dérogations possibles au Code du logement bruxellois.

La création d'un marché du logement vide et temporaire permet au législateur de ne plus avoir à se positionner sur la crise du logement puisqu'il existe maintenant un marché spécialisé pour les pauvres. Avec la pénurie de logements privés bon marché et le développement fulgurant d'un « marché du logement vide *low-cost* », il va de soi que les associations se retrouvent face à une tâche de plus en plus compliquée. Dans ce contexte, elles peuvent parfois être contraintes de renoncer à offrir du logement durable.

DES LOGEMENTS QUI STIGMATISENT

Dans la création de ce sous-droit au logement pour « répondre » au nom d'un certain pragmatisme à la crise du logement, on voit apparaître du logement « spécial SDF » avec pour principale caractéristique d'être temporaire.

Eloignés de l'idée qu'on se fait d'un logement et du droit commun, les pouvoirs publics subventionnent ces projets de logements temporaires. On peut imaginer que la ville de demain sera construite avec différents types d'habitats, en fonction des catégories sociales,

où chacun pourra désormais identifier l’habitat « pour SDF ». Ces initiatives de sous-droit aux logements enferment, une fois de plus, la personne dans son statut d’indigent et exonèrent les pouvoirs publics d’offrir un logement classique.

Le dernier appel à projets « d’installation de logements modulaires, légers et innovants » initié par la Région de Bruxelles-Capitale en est une parfaite illustration. Il ne cache pas ses intentions : « *Etant donné à la fois le caractère novateur de ces propositions et l’intérêt qu’elles pourraient représenter pour la Région, la Ministre bruxelloise en charge du Logement a décidé de lancer un appel à projets afin de favoriser et développer l’émergence de projets innovants en matière de logements « modulaires et légers »*⁷. Ces logements temporaires, présentés comme « projets innovants » font peut-être écran sur les manques de moyens et de dispositifs développés par la Région bruxelloise en matière de création de logements durables. S’ils peuvent provisoirement influencer sur les statistiques et alimenter un bilan « positif », la création de ces logements provisoires entre en contradiction avec la volonté d’offrir des solutions durables de sortie de rue.

OBJECTIF ZÉRO SDF

Vouloir mettre fin au sans-abrisme n’est pas neuf. Tony Blair alors en campagne électorale avait, en 2002, déjà, déclaré vouloir y mettre fin. D’autres politiques se sont positionnés dans ce sens : Lionel Jospin, Nicolas Sarkozy et plus récemment Emmanuel Macron qui déclarait : « *Je ne veux plus, d’ici la fin de l’année, avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus.* »⁸

7/ <http://logement.brussels/actualites/appele-a-projets-installation-de-logements-modulaires-legers-et-innovants-en-region-de-bruxelles-capitale>

8/ <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-d-emmanuel-macron-a-la-ceremonie-de-naturalisation-a-la-prefecture-du-loiret/>

A Bruxelles, c'est la Ministre Céline Fremault qui pour la première fois en 2015 déclare « *Objectif 'zéro sans-abri' : nous aussi pouvons orienter notre politique dans cette direction* »⁹, sans pour autant fixer une échéance. Pour la première fois, la Région bruxelloise s'assigne une obligation de résultat : diminuer très concrètement le nombre de sans-abri. L'objectif quantitatif fixé par la Ministre est certes un idéal mais il donne, au moins, un cap à suivre.

L'objectif « Zéro SDF » prend tout son sens quand il sert la volonté de fédérer le plus grand nombre autour d'un objectif commun. Si nous dépassons le « slogan » pour regarder attentivement le sens qu'il peut avoir pour chacun et ce qu'il doit impliquer, alors se pose très vite la question des modalités pour y parvenir.

LA SORTIE DE RUE, À QUEL PRIX ?

Comment faire pour « sortir les gens de la rue » ? Que veut vraiment dire cette formule et jusqu'où peut-on aller pour y parvenir ? Actuellement, pour « sortir les gens de la rue » on a créé des centres d'hébergement d'urgence, toujours plus grands, dont la fonction est « de sortir les gens de la rue » pour la nuit. « Sortir de la rue » signifie ici, avant tout, sortir les personnes de l'espace public.

Cet hiver 2018, sous les prétextes du grand froid et de la sécurité, le Bourgmestre MR d'Etterbeek, Vincent De Wolf, suivi par le Bourgmestre PS de la ville de Bruxelles, Philippe Close, avaient pour idée de « sortir les gens de la rue ». Sans concertation avec le secteur, ils ont pris la décision d'envoyer la police, quitte à user de la force, pour contraindre les sans-abri à rejoindre les centres prévus pour eux ou à finir au cachot. Cette mesure que l'on peut, de prime abord,

⁹ <https://www.alterechos.be/celine-fremault-objectif-zero-sans-abri-nous-aussi-pouvons-orienter-notre-politique-dans-cette-direction/>

Si tout le monde souhaite donc « zéro SDF », les intentions et les moyens d'y parvenir ne se valent pas tous. Cet objectif ambigu peut devenir féroce à l'égard des sans-abri s'il est utilisé pour légitimer une politique répressive

percevoir comme une maladresse d'un élu qui dans l'urgence et la précipitation voulant « bien faire », s'inscrit, en réalité, dans une série de mesures « anti-SDF » déjà prises par la commune. Par exemple, l'arrêté anti-mendicité¹⁰ ou, plus récemment, la suppression pure et simple d'un banc public¹¹ où des personnes sans-abri avaient pris la « mauvaise » habitude de s'asseoir.

Si tout le monde souhaite donc « zéro SDF », les intentions et les moyens d'y parvenir ne se valent pas tous. Cet objectif ambigu peut devenir féroce à l'égard des sans-abri s'il est utilisé pour légitimer une politique répressive. La volonté de chasser, dissimuler et criminaliser le sans-abri n'échappera ici à personne. Pour Daniel Terrolle : « *On peut également apprécier l'envers véritable du traitement que la société réserve aux sans-abri et qui est le réel qu'ils affrontent quotidiennement. Ainsi semble se résoudre le paradoxe initial dont ils sont captifs : rester sans-abri et à la rue sans pouvoir se l'approprier. Bientôt, il n'existera que le transit visible entre le lieu de l'accueil de jour ou de l'espace social d'insertion occupationnel, le lieu de restauration et le lieu d'hébergement d'urgence (...) Dans cette évolution, l'enjeu est l'escamotage annoncé de la misère et la réhabilitation d'un système politique qui, sous prétexte de dissimuler les personnes derrière les murs du caritatif et de l'humanitaire ou derrière ceux des prisons, se présentera comme ayant définitivement réglé la question de la pauvreté. Le « nettoyage » par radiation autoritaire des listes de chômeurs, l'assignation des sans-abri à rejoindre les « espaces » faits pour eux ou leur enfermement judiciaire participent de la même logique. De la même manière que l'illusionniste escamote l'apparence du réel, la force du symbo-*

10/ https://www.rtb.be/info/regions/detail_etterbeek-reglemente-la-mendicite-dans-ses-rues-commerçantes?id=7794772

11/ https://www.rtb.be/info/regions/detail_etterbeek-un-banc-accueillant-sdf-et-mendiants-demonte-suite-a-un-rapport-de-police?id=9779367

lique démontre qu'à défaut d'agir sur ce dernier, il suffit d'agir sur les apparences et les représentations de celui-ci pour obtenir un résultat performant »¹².

A côté de ce « nettoyage » de l'espace public se développent en parallèle des dispositifs anti-SDF pour rendre la ville hostile aux personnes sans-abri. Ces dispositifs peuvent prendre différentes formes : herses, plots, plans inclinés, barrières Heras ou, plus « innovants » encore, les douches à détecteur de mouvement¹³. Peu importe leur forme, l'objectif est toujours le même : prévenir et surtout empêcher ces « indésirables » d'occuper l'espace public. Ces dispositifs sont parfois placés par des sociétés privées, c'est le cas notamment aux abords d'un Delhaize situé sur la commune d'Ixelles¹⁴. Tout le long de sa façade, des plans inclinés ont été disposés pour empêcher les personnes de s'y installer. Les pouvoirs publics n'ont pas moins de scrupules à faire usage de ces dispositifs. C'est aussi le cas à la Gare du Midi où toute la rue couverte a été grillagée, rendant l'espace inaccessible à tous. Notons, non sans une certaine fierté, que ces dispositifs font l'objet de vives réactions de la part des Bruxellois obligeant souvent les entreprises ou les autorités communales à les démonter.¹⁵

12/ <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2004-1-page-143.htm>

13/ Reportage JT BX1 <https://www.youtube.com/watch?v=axh46N6VwMY>

14/ https://www.rtf.be/info/regions/detail_polemique-a-ixelles-un-dispositif-anti-sdf-au-delhaize-de-flagey?id=8962319

15/ https://www.rtf.be/info/regions/detail_l-arrosage-a-la-porte-d-anderlecht-visait-bien-a-chasser-les-sdf-il-sera-demonte?id=9664379

3. SORTIR DE L'IMPASSE

PRÉVENIR

Le meilleur moyen de mettre fin au sans-abrisme est de prévenir la perte de logement.

Le meilleur moyen de mettre fin au sans-abrisme est de prévenir la perte de logement. Il faut d'abord endiguer l'hémorragie qui conduit les gens à la rue avant d'éponger le sang. Chacun

en conviendra, la prévention est donc un axe important, pourtant rien ou presque n'est fait pour protéger de la perte de logement. Pour faire face à ce défi de la prévention, de nombreuses associations préconisent, un encadrement des loyers, une production plus grande de logements à bas prix ou encore des mesures de prévention qui interdiraient les expulsions locatives sans une solution de relogement.

AGIR

De nombreux chercheurs sont mobilisés pour dégager des pistes de réflexion pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes. De brillantes analyses sont ainsi régulièrement publiées dans des rapports destinés, entre autre, aux décideurs politiques.

Pour l'essentiel, ces recommandations sont connues, se répètent et vont toutes dans le même sens. Toute la difficulté pour nos élus sera alors de reconnaître l'importance des rapports pour comprendre et mesurer

l'étendue de la pauvreté. On y redécouvrira sans surprise une misère grandissante, tout en attendant le prochain rapport et ses « nouvelles » recommandations, garantissant ainsi le statu quo.

En réalité, il est fait fi délibérément des recommandations existantes, que celles-ci émanent du milieu associatif ou des chercheurs en sciences humaines. Malgré ce déni des recommandations, le politique arrive encore remarquablement à accréditer l'idée que la lutte contre l'exclusion est une priorité.

CECI N'EST PAS UNE RECOMMANDATION

Le sans-abrisme n'est pas une fatalité. La présentation des enjeux auxquels nous sommes confrontés met en évidence qu'il s'agit bel et bien de choix qui nous ont menés à cette situation génératrice de souffrance humaine

Nous avons ici deux modèles de politiques sociales qui s'opposent sur la façon de penser l'intervention. D'un côté, le modèle centré sur les besoins qui s'inscrit dans des logiques néolibérales de « client » consommateur de services sur le marché de la misère. Ce qui conduit non seulement à encourager une certaine forme de stigmatisation,

mais participe également à la construction du sans-abrisme.

D'un autre côté, le modèle centré sur les droits, qui suggère la reconnaissance de la citoyenneté des personnes par une vision globale du phénomène. Ce modèle révèle un nouveau paradigme au sein des politiques publiques. Ce déplacement évoque l'idée que ces personnes ne sont pas conçues comme des « exclus », mais plutôt comme des citoyens qui ont des droits à faire respecter. C'est ce changement de regard sur les personnes sans-domicile qu'il convient d'opérer pour mettre fin au sans-abrisme. Néanmoins la vigilance reste de mise puisque des sous-droits et du logement temporaires peuvent donner

l'illusion d'un changement de paradigme tout en maintenant les vieilles logiques de gestion de la misère.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit plus ici de faire une énième recommandation mais plutôt d'avoir un regard critique qui dépasse les verbiages pseudo-humanistes à base de « réinsertion » et de « lutte contre l'exclusion ». Répétés à souhait, ces discours donnent l'illusion que les politiques et associations n'ont pas de responsabilité dans la pérennisation de cet ordre social profondément inégalitaire.

La série d'élections à venir doit nous permettre d'avoir un débat démocratique sur les stratégies des uns et des autres pour mettre fin au sans-abrisme. Quels sont les partis qui défendent et/ou s'engagent à mettre en place une politique « orientés droits » ? Quelles sont les communes qui s'engagent à ne pas chasser les personnes avec l'aide de la police ou de dispositifs anti-SDF ? Quelles sont celles qui s'engagent à ne pas pénaliser la mendicité comme ultime recours de survie ? Les subventions aux services sociaux serviront-elles à gérer la misère avec des dispositifs qui maintiennent les gens à la rue ou bénéficieront-t-elles à une application effective des droits ? Il appartiendra à chaque citoyen d'être vigilant sur l'usage qui sera fait de ses impôts.

Le sans-abrisme n'est pas une fatalité et la présentation des enjeux auxquels nous sommes confrontés met en évidence qu'il s'agit bel et bien d'un certain nombre de choix qui nous ont menés à cette situation génératrice de souffrance humaine. Là où la fatalité disculpe chacun d'entre nous, la question du « choix de société » redonne du sens au mot responsabilité. Elle nous donne surtout la possibilité d'organiser une autre société, plus juste avec des droits accordés à chacun et chacune, comme moteur de l'émancipation ●

Ce texte n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les positions du Forum - Bruxelles contre les inégalités. Les titres, intertitres et la structure du texte relèvent de choix éditoriaux du Forum - Bruxelles contre les inégalités.



Avec le soutien du CPAS de Saint-Gilles
et de la Commission communautaire française.

Editeur responsable: Nicolas De Kuysseche - Rue Fernand Bernier
40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66 - Graphisme: Gaëlle Grisard

Numéro 19, Juin 2018.

PRÉSENTATION

Malgré un ensemble de politiques, de dispositifs et de programmes mis en œuvre, le nombre de sans-abri à Bruxelles est en augmentation constante depuis la décennie passée. Les modèles généralement privilégiés par les pouvoirs publics sont basés sur l'apport de réponses aux besoins primaires carencés et visent la sortie des sans-abri de l'espace public (au détriment d'une vraie sortie de la rue).

Dans cette contribution à PAUVÉRITÉ, l'auteur montre qu'il existe un décalage et des paradoxes entre les volontés déclarées des pouvoirs publics et les dispositifs mis en place sur le terrain au travers des associations. Il présente des modèles basés sur les droits et ouvre une réflexion au départ des différentes actions et dispositifs en place sur le terrain bruxellois.

L'AUTEUR

Aujourd'hui chargé d'étude à Bruxelles Laïque, Chahr HADJI est éducateur en accompagnement psycho-éducatif. Il a travaillé plus de 10 ans auprès des personnes sans-abri. Professionnel et citoyen engagé dans la lutte contre les inégalités sociales, il porte intérêt aux conditions de vie et de prise en charge de ceux qu'il a accompagnés au quotidien.